

P.V du 10 janvier 2023

13h30 – 16h30

La Marlagne (Wépion)

Chemin des Marronniers 26, 5100 Namur

Chantier 8 : « Evaluation »

Séance 4

Co-Présidents : Jean BLAIRON et Philippon TOUSSAINT

Ordre du jour :

1. Approbation du PV (13h40 – 13h50)2
2. Rappel de la méthodologie et finalisation des sous-groupes de travail – Philippon TOUSSAINT (13h40 – 14h00).....2
3. Retour des productions (16h00 - 16h30)4
4. Séance supplémentaire15

Présents :

Anaïs Damone (AMO J4)	Marc Lagneaux (AMO Basse-Sambre)
Assetou Elabo (AMO Atouts Jeunes)	Samuel Desmedt (Directeur Service général de la prévention)
Carole Fastré (AMO Arkadas)	Sofian Azaoum (SP Bruxelles)
Claire Baland (AMO AJMO)	Thérèse Goffart (Inspection pédagogique)
Edwige Barthélémy (SDJ Hainaut)	Valérie Guadagnano (SP Huy)
Elodie Poncelet (AMO Inter-actions)	Yves Kayaert (AMO Itinéraires)
Emilie Paulet (AMO Passages)	
Hélène Eggen (AMO Dynamo Bruxelles)	
Helène Nembrini (AMO Transit)	
Johanne Wyns (Sdj namur)	
Josselin Jamet (AMO Samarcande)	
Léa Poucet (AMO Droit des Jeunes)	

Excusés :

Arnaud Kellens (SP Liège)
Barbara Flandroit (Ceform)
Brahim El Mabtoul (AMO Comète)
Carine Dubois (SP Hainaut)
Félix Giele (AMO Inser'actions)
Gaelle Debay (AMO Aprège)
Pedro Ferreira (Directeur général adjoint SP)
Virignie Brunet (AMOSAS)

Absents :

/

La réunion est ouverte à 13h30 - La réunion est présidée par Jean BLAIRON (RTA) et Philippon TOUSSAINT (Chargé de prévention de Bruxelles)

1. APPROBATION DU PV (13H40 – 13H50)

Quelques précisions sont évoquées et ont été incorporées au PV précédent avant sa publication sur le site des assises.

2. RAPPEL DE LA METHODOLOGIE ET FINALISATION DES SOUS-GROUPES DE TRAVAIL – PHILIPPON TOUSSAINT (13H40 – 14H00)

Philippon TOUSSAINT : Nous nous sommes quittés sur le fait de travailler 4 questions et 4 sous-groupes de travail ont été composés. Ces groupes étaient légèrement déséquilibrés en nombre, mais il est important que chacun puisse travailler la question qu'il souhaite. Les personnes n'étant pas présentes lors de la séance 4, peuvent s'inscrire dans le groupe qu'il souhaite.

Composition des groupes		
Groupe 1		
Léa Poucet	AMO Droit des Jeunes	direction@droitdesjeunes.be
Edwige Barthélémy	Service Droit des Jeunes Hainaut	eb@sdj.be
Elodie Poncelet	AMO Inter-actions	amo@interactions.be
Helène Nembrini	AMO Transit	helenembrini@hotmail.com
Carole Fastré	AMO Arkadas	info@amo-arkadas.be
Samuel Desmedt	Directeur Service général de la prévention	samuel.desmedt@cfwb.be
Claire Baland	AMO AJMO	claire.baland.ajmo@gmail.com
Groupe 2		
Hélène Eggen	AMO Dynamo Bruxelles	helenedynamo@gmail.com
Josselin Jamet	AMO Samarcande	josselin@samarcande.be
Yves Kayaert	AMO Itinéraires	yveskayaert@hotmail.com
Philippon Toussaint	Chargé de prévention de Bruxelles	Philippon.toussaint@cfwb.be
Valérie Guadagnano	SP Huy	valerie.guadagnano@cfwb.be

Groupe 3		
Marc Lagneaux	AMO Basse-Sambre	direction@amobassesambre.be
Emilie Paulet	AMO Passages	emilie@amopassages.be
Thérèse Goffart	Inspection pédagogique	therese.goffart@cfwb.be
Jean Blairon	RTA	jean.blairon@rta.be
Emilie Paulet	AMO Passages	emilie@amopassages.be
Groupe 4		
Assetou Elabo	AMO Atouts Jeunes	assetouelabo@atoutsjeunes.org
Johanne Wyns	Sdj namur	jw@sdj.be
Jean Blairon	RTA	jean.blairon@rta.be
Anaïs Damone	AMO J4	j4.damone@gmail.com

Philippon TOUSSAINT : nous allons essayer de clôturer aujourd'hui. Si nous n'y arrivons pas, une 5^{ème} séance sera programmée. L'idée est d'arriver à une production assez explicite et concrète, soit de quelque chose de fini, soit d'une recommandation assez bien énoncée. Par exemple, nous demandons à tels acteurs de se réunir pour évaluer tel aspect de tel arrêté spécifique. Je ne souhaite pas influencer. Pour rappel, nous le transmettrons à RTA qui ne se fera l'organisateur des productions réalisées dans tous les chantiers et donc ne va pas réinventer les conclusions ou les recommandations. Les PV et le rapport final du chantier 8, comme des autres chantiers, seront publiés sur le site des assises. Il sera donc tout à fait possible de vérifier la concordance entre la production de RTA et la production des chantiers respectifs.

Jean BLAIRON : Pour être bien clair, le modèle suivi est en partie le modèle des assises de la jeunesse en 1994. Le Volume 2, qui était le volume de recommandations, était composé de deux parties : la publication intégrale de chaque groupe de travail (chaque chantier) et il nous avait été demandé à l'époque de faire un certain nombre de lien entre les chantiers. C'est cela qui sera fait puisque nous avons avancé sur la question de l'évaluation mais ça risque de recouper des productions d'autres chantiers. Ce sont ces liens que nous aurons le plaisir de détecter, d'identifier, de structurer, de qualifier...

Philippon TOUSSAINT rappelle la composition des groupes :

- Groupe 1 : Les jeunes que nous accompagnons et pour qui nous espérons produire des effets de prévention éducative individuelle
- Groupe 2 : Les jeunes que nous rencontrons et de qui nous voulons nous rendre accessibles (dans une logique de « double amorce »)

- Groupe 3 : Les jeunes à qui nous voulons donner des occasions d'émancipation collective (dans une logique socio-culturelle)
- Groupe 4 : les actions participatives de prévention sociale.

Philippon TOUSSAINT : pour chaque groupe, trois tâches sont à réaliser en étant attentif à structurer le travail. Il faudrait également être attentif au temps dédié pour répondre à ces tâches. Une des conclusions de la séance pourrait cependant être de dire que le temps dédié n'était pas suffisant. Pour chacun de ces groupes, en partant du travail pour et avec les jeunes, nous essaierons de répondre aux trois questions suivantes :

1. Quels sont les effets que nous voulons produire ? (= le sens et la valeur de l'action)
2. Que pouvons-nous manifester de notre travail quantitativement ?
3. Que pouvons-nous manifester des exigences qualitatives que nous nous imposons (processus ; procédures) ?

Samuel DESMEDT : Concernant la première consigne, ne peut-on pas en faire l'impasse ? J'ai peur qu'on refasse les débats en se questionnant sur le pourquoi on fait les chiffres. On pourrait directement passer aux questions 2 et 3 en incorporant la notion du sens.

Hélène EGGEN : on peut se mettre d'accord en quelques minutes au début. Les choses ont été dites, je suis assez d'accord avec toi mais on peut se remettre d'accord au début.

Philippon TOUSSAINT : Je pense que c'est bien de refaire la synthèse au début, rappeler les effets que nous voulons produire.

Philippon TOUSSAINT rappelle que chaque groupe est responsable de son propre rapport écrit. Sofian AZAOUM pourrait intégrer un des sous-groupes mais chaque groupe devra désigner un scribe. On se retrouvera ici à 16h00, une séance supplémentaire sera suggérée le cas échéant.

3. RETOUR DES PRODUCTIONS (16H00 - 16H30)

Il a été attendu de chaque sous-groupe une note écrite reprenant leurs recommandations.

Il a été demandé, par courriel, de communiquer ladite note au plus tard le mercredi 18 janvier 2023 à Monsieur Sofian AZAOUM, agent de prévention de Bruxelles, via l'adresse courriel du service prévention de Bruxelles : prevention-bruxelles@cfwb.be.

Les synthèses sont intégrées fidèlement au présent PV ci-dessous.



3.1. Sous-groupe 1

Compte rendu groupe 1 : Les jeunes que nous accompagnons et pour qui nous espérons produire des effets de prévention éducative individuelle.

I. Quels sont les effets que nous voulons produire :

Élaborer un recueil de données communes en partie 1 rassemblant des données quantitatives chiffrées à minima comprenant des indicateurs de base **et** un indicateur (dans un item évolution) identifiant des questions d'analyse qualitative permettant de guider l'orientation de l'action de travail éducatif individuel mené en AMOs .

Effets recherchés :

Cette récolte de données **quantitatives et en y incluant des questions qualitatives** aura pour objectif **de refléter le plus fidèlement possible la nature des demandes qui ont été adressées par les jeunes et les familles aux AMO** et non d'orienter de façon figée et prédéfinie le recueil de données et la lecture de celles-ci. Un item « autres » permettra de formuler en qq lignes d'éventuelles autres observations issues des demandes adressées par les jeunes/familles.

L'outil permettra, dans sa conception, de rendre compte également **de la diversité des réponses d'aide** proposées aux jeunes et leurs familles au niveau de l'action individuelle et de ses modalités ; il permettra son évaluation « chiffrée » et mentionnera quelques

repères d'évaluation qualitatifs. Il intégrera également la dimension des spécificités des Amos agréées dans l'arrêté AMO dans ses indicateurs de base.

Point d'attention : L'outil de recueil de données quantitatives et qualitatives doit permettre de refléter les évolutions sociologiques à l'œuvre et émanant des demandes du public jeunes et familles. Il ne s'agit pas d'orienter l'action de prévention à partir du recueil de données prédéfinies qui ne permettrait plus de rendre compte des évolutions de société à causalités multiples, sans quoi nous abandonnerions ce qui fonde la valeur de l'action en milieu ouvert : soit l'ensemble des actions de prévention éducative individuelle (et collective ou sociale) élaborées en réponse aux demandes adressées aux AMO et fonction des évolutions d'une société à un moment donné par la population. (Jeunes-familles)

L'évaluation (soit recueil de données quantitatif **et** qualitatif) permettra de contribuer à un aspect « diagnostic » de l'action de prévention et de nourrir l'aspect « programmation » structurelle des actions de prévention à mener en FWB.

II. L'outil informatisé de recueil de données comprendrait deux parties :

Une 1^{ère} partie commune reprenant des indicateurs de base, obligatoires et représentatifs de l'action de l'ensemble des Amos recensées dans l'arrêté : ces données rassemblées permettraient à l'administration d'extraire des chiffres globaux et représentatifs à minima de l'ensemble **des demandes** adressées (= Partie 1.) et rendraient compte de la diversité de l'action éducative individuelle de terrain proposée **en réponse** par les AMOs (= **Partie 2**) aux types de demandes adressées (modalités diverses), cela en tenant compte des spécificités des AMOs renseignées dans l'arrêté.

Cet outil offrirait également la possibilité dans la partie 1. d'affiner chaque recherche : extraire des chiffres par division, par commune, par service, par quartier ...

La partie 1 intégrerait également : une **note de consignes d'ordre qualitatif** à titre indicatif sur lesquelles s'accorderaient les services et l'administration, constituant un socle d'échanges potentiels (via les inspections, guides et balises des effets de l'action de prévention entreprises) : *intégrer à ce niveau les questions rassemblées dans la séance 2 du chantier 8 « La prévention éducative individuelle »* : les unes adressées aux jeunes et aux familles/ les autres adressées aux professionnels de l'AMO.

= Copié-collé de la séance 2 du chantier 8 :

En préambule, si nous devons nous questionner sur notre proactivité, nous pourrions poser au jeune : « Est-ce que tu as eu connaissance qu'il existe un service AMO sur son territoire ? »

Balises de l'évaluation de l'action individuelle :

1. Questions adressées aux Jeunes et familles :

Le jeune et/ou la famille a-t-elle perçu un changement à l'issue de l'accompagnement du service AMO ?

Le jeune/sa famille reviendrait-il.elle auprès de l'AMO ou demanderait-il.elle de l'aide auprès d'un autre service s'il.elle rencontrait une nouvelle difficulté ?

2. Questions adressée aux professionnels de l'AMO :

Les professionnels ont-ils constaté une évolution de la situation du jeune et/ou de la famille à l'issue de l'accompagnement individuel proposé ?

Quels étaient les effets initiaux recherchés à l'accompagnement du jeune/ famille proposé par l'AMO ?

Quelle transformation a pu-être observée par le professionnel en cours et/ou à l'issue de l'accompagnement des professionnels de l'AMO ?

Quels ont-été les éventuels obstacles (émanant du jeune/famille et/ou du professionnel) observés ?

In fine, quel sens peut-on dégager de l'accompagnement proposé ? Compte-tenu du point de vue du professionnel (effets recherchés) et des dires du Jeune/ de la famille.

Suite des échanges du groupe 1 :

2^{ème} partie : La conception de l'outil informatisé permettrait à chaque service d'intégrer un recueil de données plus spécifiques, permettant de rendre compte **de la diversité des demandes distinctes du tronc de base et de la diversité des actions menées** (types de suivi individuel et modalités) **en réponse aux demandes** adressées à l'AMO.

Réflexions relatives aux indicateurs : Le groupe est dans l'incapacité dans le temps imparti d'aboutir ce travail. Un groupe de travail pourrait être intéressant à constituer comprenant des membres de l'administration et des AMO afin d'aboutir à un consensus à minima.

Néanmoins, 5 indicateurs ont été mis en évidence (ci-après) dans les échanges au sein du groupe de travail : chacun de ceux-ci pouvant être développés en sous items (ex : menu déroulants)

a). Indicateurs relatifs aux jeunes et à la famille : à préciser ex : catégorie d'âges ou date de naissance ? / milieu de vie/ statut familial (couple/monoparentale/isolé, etc.), l'origine de la demande (qui demande ? le jeune ? la famille ? autre ?)

b). Indicateur « canal d'orientation » : qui oriente la famille ? le jeune ? vers l'AMO. Et qui en fait la demande -> indicateur du réseau ressources existant autour de la famille et connu par celle-ci.

c). Indicateur « problématique » / symptômes / demandes initiales -> s'accorder sur une terminologie et la définir chaque fois dans un « canevas d'utilisation de l'outil de récolte de données », afin d'uniformiser l'encodage et la compréhension des indicateurs.

d). Indicateurs « actions mises en place » : informations – demandes « invisibles » (rechercher une terminologie sur laquelle s'accorder) - ouverture de dossiers et accompagnement (définir les critères communs), ... -> référence à un canevas d'encodage/référentiel. L'idée serait de bien distinguer un réel accompagnement récurrent du jeune et/ou de sa famille, d'accompagnement dans diverses démarches démarches ou d'informations avisées

e). Evolution : issue ? réorientation vers le collectif ? obstacles ? Intégrer à ce niveau les questions qualitatives au titre de balises de l'action individuelle. Cela permet d'inclure la dimension du sens donné aux actions AMO, autant de repères permettant l'auto-évaluation par l'AMO et l'échange avec l'inspection pédagogique. (voir copié -collé ci-dessus)

D'autres évoquent la possibilité de reprendre les 15 thèmes (?) repris dans le diagnostic social (identifié par le RWLCP). -> discussion à approfondir ?

Discussions : Est-ce en soit représentatif des demandes qui sont adressées ou est-ce que le diagnostic social voudrait voir prendre en considération x sujets par les Amos ? que veut-on voir mesurer ? -> l'axe de mesure est différent selon qu'il se veut ascendant (reflet émergeant des jeunes et familles) ou descendant (Que veut-on voir être mesuré dans le chef du politique via les AMO indépendamment des demandes adressées ? Nécessité d'être conscient, d'identifier les enjeux dans la modalité de « prise de mesures chiffrées » et ses indicateurs choisis comme référentiels et son lien avec les valeurs fondatrices de l'action en AMO.

Conditions :

La récolte de données doit être le reflet des demandes adressées par les jeunes et familles/ être représentatif de la diversité des modalités d'actions éducatives individuelles/ lien entre individuel et collectif ? (Discussion à poursuivre) / garantir l'ANONYMAT de toutes données transmises / si recueil de données à caractère personnel au sein d'un programme informatique -> obligation de se conformer au RGPD ou alternative à préciser (numéro de dossiers).

Elaboration d'un canevas référentiel commun pour la compréhension et favoriser l'uniformisation de l'encodage et par une formation à l'attention des professionnels

Groupe de travail pour aboutir ce travail. Nombreuses questions sont à affiner en lien avec la réflexion sur les valeurs fondatrices du travail en AMO.

3.2. Sous-groupe 2

Le groupe a identifié 6 effets souhaités, à savoir :

1. Un effet de proactivité

Le jeune sent que le service AMO est bien un service qui se rend disponible en allant vers le jeune par l'école, par le travail social de rue, etc.

2. La capacité d'un service à établir une relation de confiance

Cela souligne que le service n'est pas dans le simple rôle de rendre un service machinalement. Cette relation de confiance est indispensable pour l'accompagnement que le service souhaite rendre.

3. Le principe d'équité

Affiché par ailleurs dans les considérants de l'arrêté AMO («*Considérant que le service travaille avec les jeunes et leur famille dans une logique d'équité, ce qui suppose qu'il se donne les moyens d'atteindre les jeunes qui ont moins facilement accès au service*»), l'équité étant de dire qu'on est bien accessibles aux jeunes les plus vulnérables, les plus en besoin d'un service comme le nôtre. Parmi les aspects, est souligné e.a. l'accessibilité en termes de genre.

4. Le principe essentiel de liberté de la demande

La demande du jeune doit être réalisée librement de la part de celui-ci. Aucune contrainte ou influence ne doit exister. Dans le cas d'une orientation par une quelconque forme d'autorité (une institution mandante, ...), le service AMO se doit d'être attentif à lui rendre la liberté au sujet de l'accompagnement. Sa demande d'aide se fera librement.

5. Un effet de reconnaissance des autres professionnels qui gravitent autour du jeune

On peut citer les écoles, les CPMS, les CPAS, les autres services mandatés, les autorités mandantes, etc. Il est question de la bonne compréhension des services sur le cadre et les missions des services AMO. Cela permet notamment d'orienter efficacement et à bon escient. Cela afin que le service puisse être un relai et être reconnu par ses pairs. Il faut éduquer les partenaires dans le sens d'informer. Est-ce que l'ensemble de l'environnement proche du service doit être au fait de leurs missions (jeunes compris) ? C'est aussi une question d'équilibre entre les ressources (disponibles/allouées à cela) et la portée des missions.

En repartant du principe d'équité, il vaut mieux être connu et reconnu par ceux qui en ont le plus besoin que par l'unique critère de proximité. Il est noté également que tout jeune est potentiellement vulnérable, mais également qu'il y a des jeunes plus vulnérables que d'autres et que vu les moyens dont nous disposons, il faut choisir les (sous-)quartiers d'actions, les écoles, etc. en fonction de ce principe d'équité.

6. L'effet de la précocité

Il s'agit de bien rester dans la sphère de la Prévention et de ne pas être aspiré par le travail lourd de résolution de situations très abimées qui ne concernent plus la Prévention. Cela demande de se questionner sur le fait de savoir s'il ne s'agissait pas d'agir plus tôt.

Concernant ces 6 effets, **tous ne sont pas facilement identifiables au regard d'une manière d'évaluer quantitativement ou qualitativement**, notamment le lien de confiance ou la précocité de la demande. A également été mentionné qu'il fallait éviter de rentrer dans l'évaluation de l'impact mais de rester sur celui des moyens mis en œuvre.

Concernant le principe d'équité : Évaluer les milieux de vie qui ont été investis (quartier, école, réseaux sociaux, etc.) et d'expliquer la raison.

Il s'agit bien d'évaluer si on est au bon endroit au bon moment pour les jeunes vulnérables, avec les moyens qu'on a et qu'on a mis en œuvre afin d'être accessibles et d'aller à leur rencontre.

Une des possibilités serait de proposer dans le rapport d'activités différentes manières d'évaluer cette proactivité. Partant qu'avec un nombre limité de travailleurs ce choix est déjà effectué, parfois relativement consciemment, parfois sur base d'un instinct professionnel. Il s'agit alors de conscientiser ou rendre visible la démarche du service : pourquoi aller dans ce terrain et est-ce pertinent au regard de ce principe d'équité ? Différentes sources tangibles peuvent aider à cette évaluation, notamment des indicateurs socio-économiques (monitoring des quartiers, niveau des écoles, etc.). On reste sur le modèle de propension et sur du qualitatif mais construit sur une base solide, tout en permettant à chaque service de remettre en question ses actions.

Concernant la libre demande, il est proposé d'évaluer le canal d'accès des demandes individuelles : Comment le jeune est arrivé à nous lors de sa demande ?

- D'où vient le jeune ? via TSR, via une activité proposée par le service, via un camp effectué, via les réseaux sociaux, etc.

- Par un partenaire ? par le SAJ, CPAS, etc. ?
- Le service a-t'il été accessible et visible ?

Cela permet de donner une idée du travail réalisé et d'évaluer si le jeune est bien conscient qu'il a le droit de refuser l'accompagnement. Est souligné que la méthode restera identique pour chaque jeune quelle que soit la source d'orientation.

Une autre piste abordée concerne le volume d'heures alloué à **la proactivité**, au temps « d'aller à la rencontre ». Cela questionne l'organisation de la proactivité. On parle d'un volume d'heures, le nombre d'heures de proactivité, d'aller à la rencontre. Avec les moyens que le service possède, quel est le nombre d'heures affecté à cette tâche. Cela rejoint la logique d'équité. Ce questionnement concerne aussi bien le travail social de rue que les autres moyens d'aller à la rencontre (proposer des activités, aller dans les écoles, être sur les réseaux sociaux, etc.).

Evaluer le fait d'être connu et **reconnu par les autres professionnels** : dans cette optique est proposé de réfléchir à la pertinence des lieux investis (Cette multiplication est-elle possible au regard des limites de ressources ?) et aux pertinences des liens professionnels, capable alors de réaliser des relais. Il s'agit d'être connu et reconnu dans les deux sens. Je ne travaille pas avec tel partenaire, pourquoi ? Cela serait intéressant aussi d'avoir une définition du partenariat.

Concernant la **précocité de la demande**, certaines d'entre elles sont tellement fugaces, anodines ou quotidiennes qu'il est difficile de les relever et les évaluer. La question de son évaluation s'est posée dans le groupe. Passons-nous beaucoup de temps dans l'accompagnement de situations « lourdes » (urgentes, humanitaires) ?

Concernant **une proposition plus concrète** émise par le groupe : est proposé **un canevas minimum de rapport d'activités** faisant sens au regard des spécificités de chaque service AMO.

Une recommandation serait que ce canevas soit co-construit par différents acteurs : des AMO, l'inspection pédagogique, une représentation des chargés de prévention, ~~une école~~, un opérateur/une école concernant la méthodologie... L'idée serait d'y intégrer les réflexions émises par notre sous-groupe mais également les autres aspects de notre travail (cette réflexion peut être mise en lien avec celles des autres sous-groupes) : individuel, collectif, actions de prévention sociale.

Il est important de rappeler que c'est un outil d'évaluation de la politique de Prévention et de son propre service. Ce canevas devrait être senti comme une aide.

Il s'agit de réfléchir à la manière dont il serait construit mais également à ce qui en serait fait (la comparaison est donnée des diagnostics sociaux des services AMO exploités par les services de prévention).

3.3. Sous-groupe 3

Résultat GT – Groupe 3.

Marlagne – 10 janvier 2023

L'ordre des questions est inversé. Nous partons des processus en premier pour arriver à la question du sens.

1° Que pouvons-nous manifester des exigences qualitatives que nous nous imposons (processus ; procédures) ?

Pour notre part, il s'agit de partir du document diversement intitulé « fiche projet », « fiche action », « note pédagogique » ou autres et qui existe certainement dans chaque service. Ce document, en effet, accompagne la réalisation de l'action et devrait, à notre sens, au minima comporter plusieurs questions afin de devenir un référentiel commun :

- Que fait-on ?
- D'où vient l'idée ?
- Pourquoi on le fait (en lien avec le Diagnostic social) ?
- Quels effets on cherche à produire ?
- Qui veut-on atteindre ?
- Quels moyens on va utiliser (quel est le pari fait) ?

2° Que pouvons-nous manifester de notre travail quantitativement ?

Si nous travaillons à induire l'émergence d'occasions qui favorisent l'émancipation des jeunes par l'action collective, il nous semble évident que nous devons également rendre compte du nombre de jeunes :

- Rencontrés par le service et auprès desquels on s'est mis à disposition (c'est l'objet d'un autre groupe de travail – nous le signalons par cohérence) ;

- Avec lesquels nous avons fait une ou des actions. Ce calcul devrait comporter une moyenne (le nombre de jeunes) et la somme des heures consacrées à l'action (comme en éducation permanente) ;
- Engagés avec récurrence au côté du service dans le cadre d'un processus et en vue d'aboutir à une production.

Ces données, devraient apparaître dans les rapports d'activités des services.

3° Quels sont les effets que nous voulons produire ?

Nous cherchons par l'action à multiplier les occasions de favoriser l'émancipation collective des jeunes vulnérables afin :

- D'ouvrir les possibles, pour ceux qui en sont privés ;
- De lever les obstacles, pour ceux qui les subissent ;
- De favoriser la prise de responsabilité, pour ceux qui en ont le désir.

3.4. Sous-groupe 4

COMPTE-RENDU DU SOUS-GROUPE 4 CONCERNANT LES ACTIONS PARTICIPATIVES DE PRÉVENTION SOCIALE

Personne ayant contribué à la réflexion : Jean Blairon, Assetou Elabo, Anaïs Damone, Johanne Wyns

Les effets que nous souhaitons produire (sens et valeur de l'action) s'inscrivent dans une optique de changement, une visée de transformation.

Nous recommandons que l'évaluation des actions de prévention sociale puisse se réaliser au départ de référentiels, de questions « ouvertes » réfléchies et formulées par les protagonistes (type d'autoévaluation). Ces questions doivent impérativement permettre de respecter la diversité des AMO.

En soi, il nous semble que le registre de l'Evaluation est déjà ouvert à travers le Diagnostic Social ; l'évaluation doit selon nous s'inscrire dans cette lignée. L'Evaluation pourrait à minima traverser les questions déjà formulées dans le DS.

Des indices de temporalité pourraient faire partie de ces questions (quelle temporalité envisagez-vous pour promouvoir tel droit ou indiquer tel changement ?). La (re)connaissance de l'action ou du service par des partenaires ou le réseau intra et inter sectoriel

ou, un impact/une articulation sur/avec les demandes relevant de l'aide éducative pourraient aussi être abordés dans ce cadre.

Nous recommandons d'encourager des évaluations d'actions de prévention sociale où les individus ayant été témoins ou ayant bénéficié/contribué/assisté à l'action peuvent s'exprimer. Nous souhaitons que soit davantage promue encore la participation effective des bénéficiaires dans le champ de l'évaluation des actions de prévention sociale.

Il apparaît rapidement qu'induire un changement dans ce champ d'action nécessite du temps (tant en investissement qu'en durée) ; les effets sont rarement perceptibles rapidement si nous les souhaitons durables et la recherche permanente d'innovation ne répond pas forcément à la réalité de terrain. Aussi, nous recommandons que ce soit la temporalité de l'action qui guide l'évaluation de(s) l'action(s).

Nous recommandons par ailleurs que les protagonistes puissent définir une échelle d'action et l'explicitier. À l'inverse, nous ne souhaitons pas projeter des chiffres inutiles et non tangibles au départ de formules mathématiques irréfléchies qui nous amèneraient à « faire du chiffre pour faire du chiffre » en indiquant, par exemple, combien de jeunes nous pourrions toucher hypothétiquement ou indirectement. Nous nous accordons à dire que certains effets sont difficilement chiffrables ou que leur traduction chiffrée ne sera pas représentative de la qualité de l'action voire de son impact (Par exemple : combien de personnes/quelles types » de personnes vont lire une recherche-action publiée).

Si nous recommandons une amélioration de la vision globalisée des actions menées par les AMO sur l'ensemble du territoire, il reste à définir comment et à qui rendre visible ces actions de prévention sociale. En l'occurrence, nous recommandons que puisse être rendue accessible l'évaluation sous différentes formes et dans tous les cas, non à la seule autorité en charge du contrôle.

Enfin, nous recommandons un retour/un suivi systématique et spécialisé sur les évaluations produites (dépasser/sortir de l'évaluation administrative).



4. SEANCE SUPPLEMENTAIRE

Une séance supplémentaire permettant de finaliser les recommandations a été décidée par le groupe de travail, à savoir le **lundi 30 janvier 2023 de 9h30 à 12h30** dans les locaux de RTA : Rue des Rêlîs Namurwès 1, 5000 Namur.

Tout le monde n'étant pas disponible ce jour-là, nous invitons les personnes empêchées à envoyer par mail avant la réunion leurs éventuels commentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 16h30

Procès-verbal de réunion rédigé par Sofian AZAOUM – Agent de prévention de Bruxelles puis vérifié et complété par le Chargé de prévention de Bruxelles.